

COMMUNIQUE

La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans les collectivités territoriales fait peser sur l'autorité territoriale des obligations de résultat et de moyen. Le plan de prévention au SDIS de la Gironde doit répondre concrètement à ces contraintes et, a minima, aux conclusions issues du rapport EDEN.

Le rapport EDEN fait état d'un certain nombre de difficultés, dénoncées à maintes reprises par la CFDT : communiqués des 22 janvier, 4 avril et 14 mai 2015.

Les faits de violences internes constatées dans ce document, sont, pour la CFDT, inacceptables et contraires à toutes règles régissant les relations humaines les plus élémentaires.

Par ailleurs, le rapport EDEN souligne (page 86) : *«Le SDIS de la Gironde est donc face à un problème majeur de management qui de plus, est source d'une souffrance au sein du personnel»*.

Aucune de ces problématiques n'a été traitée par la direction dans la proposition de plan de prévention présentée lors du dernier CHSCT du 10 novembre 2015.

Pour la CFDT, organisation syndicale ayant voté contre cette proposition en instance, ce plan de prévention, loin de prévoir des modalités précises, ne poursuit qu'un seul et unique objectif : justifier et valider en tout point l'organisation mise en place par la direction elle-même.

La seule réponse de la direction est : « au SDIS de la Gironde, tout va bien ».

Or, aujourd'hui le constat suivant peut être fait : la souffrance au travail, au SDIS de la Gironde, perdure. Bon nombre d'éléments montrent l'aggravation, ces derniers mois, de l'exposition de tous les agents (toutes filières et toutes catégories confondues) aux RPS.

L'augmentation des manifestations violentes (suicides ou tentatives) devrait pourtant interroger la structure sur les modalités de prévention à mettre en place.

Les élus du CHSCT sont pourtant privés d'exercer une partie de leur mission réglementaire en la matière. Des modalités de travail sur le harcèlement, pourtant obligatoires, sont reportées par la direction. Aucune prospective sur les conditions de travail dans sa globalité n'est possible.

Les projets structurants pour le SDIS permettant aux agents de s'investir pleinement, la reconnaissance des capacités professionnelles nombreuses, sont inexistantes.

La bienveillance, l'empathie et parfois le discernement sont toujours totalement absents du management adopté par la direction du SDIS de la Gironde .

La direction du SDIS oppose un déni permanent et un immobilisme forcené. Elle favorise une organisation axée uniquement sur le népotisme, au détriment des compétences professionnelles, dommageables pour les agents et la structure.

La CFDT interpelle la direction du SDIS sur cette aggravation des conditions de travail et leur conséquences pour l'ensemble des agents.

La CFDT demande l'organisation d'une concertation réelle avec les élus du CHSCT autour des préconisations du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique.